

Foire aux questions

Consultation pour la réalisation des contrôles des données de mise en marché

Question	Réponse Valdelia
<p>Contrôles documentaires : Pouvez-vous nous préciser les prestations couvertes par ce type de contrôle ? S'agit-il de réaliser un contrôle à distance incluant toutes les phases d'un audit (prise de contact avec l'adhérent, échanges téléphoniques pour comprendre leur processus de déclaration et de contrôle des données déclarées, obtentions des pièces justificatives, formalisation d'un rapport d'audit avec une réunion téléphonique du rapport...) ou bien s'agit-il d'un contrôle portant, sans échanges téléphoniques particuliers, sur une liste de documents préétablis que doivent fournir les adhérents audités suivant cette méthode ?</p>	<p>En effet, il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'établir la procédure de contrôle (dont les axes majeurs sont déjà identifiés en annexe 1) - de réaliser les contrôles de mises en marché, selon cette même procédure. Les contrôles seront principalement réalisés à distance (documentaires et interview téléphoniques, indispensables à la compréhension des organisations). Le pilotage et l'organisation logistique des audits seront réalisés par le cabinet, en direct.
<p>Temps d'audit : Vous indiquez qu'un audit ne devrait pas dépasser une journée. S'agit-il du temps total d'un contrôle sur site ou du temps passé sur le site du client à vérifier les pièces justificatives (à ces temps, il faut ajouter les temps de préparation, de formalisation et de présentation du rapport d'audit) ?</p>	<p>Il s'agit d'une durée indicative pour la réalisation de l'audit uniquement.</p>

Date de mise à jour : 24/11/2020